

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
SAINTE-MARIE-MADELEINE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 21-530 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 09-373 RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN MODIFIER LA TARIFICATION DES SERVICES

CONSIDÉRANT le règlement des permis et certificats adopté par la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut revoir la tarification applicable aux services;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal du 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance régulière du Conseil municipal du 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du règlement 72 heures avant la séance du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Et, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 2

L'article 3.4 du règlement des permis et certificats 09-373 est abrogé.

ARTICLE 3

Le titre du chapitre 9 *Tarifs des permis et certificats* du règlement 09-373 est remplacé par le titre suivant « Tarifs »

ARTICLE 4

Le texte du premier paragraphe de l'article 9.1 titre du chapitre 9 *GRILLE DES TARIFS* du règlement 09-373 est remplacé par le texte suivant :

«Les tarifs pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, d'une demande de permis de construction, d'une demande de permis de lotissement ou autres type de demande sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon la grille suivante :»

ARTICLE 5

Les tableaux de l'article 9.1 du règlement 09-373 intitulé règlement des permis et certificats est remplacé par les tableaux suivants:

Certificats d'autorisation	
Nouvel usage	10\$
Changement d'usage ou de destination d'un terrain ou d'une construction	20 \$
Abattage d'arbres Uniquement si arbre mort, arbre nuisible, arbre considéré espèce envahissante ou si remplacé par un autre arbre	0 \$
Abattage d'arbres Tout autres raisons que la situation précédente	20 \$
Déplacement d'une construction principale	40\$
Déplacement d'une construction secondaire	0\$
Démolition d'une construction principale	
Agricole	0\$
Autres	20\$
Démolition d'une construction secondaire	0\$
Travaux de réparation d'une construction	
Résidentiel (moins de 5 000\$)	30\$
Résidentiel (plus de 5 001\$)	60\$
Agricole (moins de 10 000\$)	50\$
Agricole (plus de 10 001\$)	100\$
Commercial (moins de 10 000\$)	50\$
Commercial (plus de 10 001\$)	150\$

Industriel (moins de 10 000\$)	50\$
Industriel (plus de 10 001\$)	150\$
Autres usages (moins de 5 000\$)	50\$
Autres usages (plus de 5 001\$)	100\$
Travaux d'agrandissement d'une construction	
Résidentiel (moins de 50 000\$)	100 \$
Résidentiel (plus de 50 001\$)	250\$
Agricole (moins de 50 000\$)	150\$
Agricole (plus de 50 001\$)	300\$
Commercial (moins de 10 000\$)	150\$
Commercial (plus de 10 001\$)	350\$
Industriel (moins de 10 000\$)	150\$
Industriel (plus de 10 001\$)	300\$
Autres usages (moins de 5 000\$)	50\$
Autres usages (plus de 5 001\$)	250\$
Installation d'une nouvelle enseigne	150\$
Réparation d'une enseigne (changement du plastique)	50\$
Installation d'une piscine	
Hors terre gonflable	0 \$
Hors terre rigide	25\$
Creusée	75\$
Autres certificats d'autorisation	20 \$

Permis de construction	
Construction d'un bâtiment principal	
Résidentiel	375\$

Construction d'un bâtiment principal commercial, industriel ou public	750\$
Construction d'un bâtiment principal agricole	300\$
Autres	250\$
Construction d'un bâtiment accessoire	
Résidentiel	40\$
Commercial, industriel ou public	50\$
Agricole	50\$
Autres	40\$

Autres permis	
Réparation d'une installation de traitement des eaux usées (fosse septique et/ou champ d'épuration) dans le cadre de a conformité au Q2-R22	25\$
Installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées dans le cadre de a conformité au Q2-R22	50\$
Installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées dans le cadre de a conformité au Q2	150\$
Ouvrage de captage d'eau souterraine	30\$

Permis de lotissement	
Opération cadastrale	50\$ par lot (chaque numéro de lot)
Opération cadastrale transitoire	0\$

Modification de zonage	
Analyse de la demande	400\$
Avis publics	400\$
Scrutin référendaire	1 800\$

Autres types de demande	
Analyse de la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA règlement 16-453	200\$
Demande au PPCMOI – Règlement 11-387	350\$
Enseigne de présentation	1 000\$

ARTICLE 6

Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ORIGINAL SIGNÉ

Monsieur Gilles Garpentier

Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Monsieur Michel Morneau urb. OMA

Directeur général

Avis de motion – : 8 février 2021

Projet de règlement : 8 février 2021
Adoption du règlement : 15 mars 2021